

COLLÈGE EMILIEN ADAM DE VILLIERS

LIVRET D'ACCUEIL



RENTRÉE 2018

Bienvenue au collège Emilien Adam de Villiers !

Une nouvelle page du livre de votre scolarité vient de s'ouvrir.

C'est une nouvelle aventure qui commence, vous entrez dans un « petit collège » et vous allez découvrir de nouvelles personnes, de nouveaux espaces, de nouveaux rythmes d'emploi de vos temps, de nouveaux droits mais également de nouvelles obligations et de nouvelles responsabilités.

Être collégien, c'est aussi grandir et commencer à devenir autonome face à son travail.

Toute l'équipe du collège est là pour vous y aider.

Ce livret d'accueil est votre compagnon de voyage, conçu pour vous guider et vous accompagner dans votre nouvel environnement et ainsi favoriser votre adaptation.

Cette nouvelle aventure qui commence vous demandera rigueur, travail, persévérance et curiosité pour mener à bien votre scolarité.

Ensemble, avec vous et vos parents, nous allons éclairer votre parcours pour que votre participation au monde de demain réponde à toutes vos attentes.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

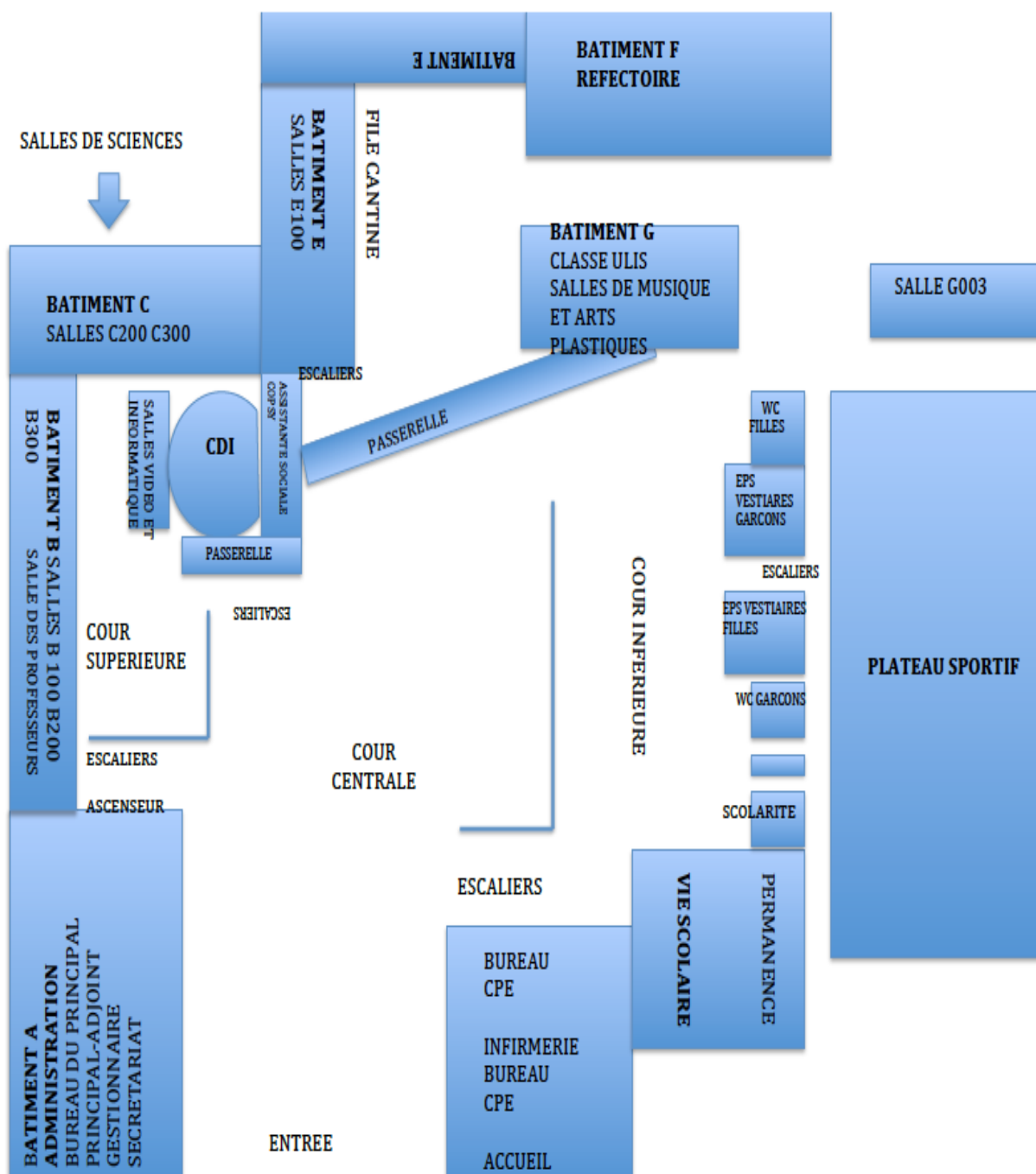
Bien à vous,

L'équipe du collège

SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| LE MOT DE BIENVENUE | PAGE 2 |
| PLAN DU COLLÈGE | PAGES 4-5 |
| LES PERSONNELS | PAGES 6-11 |
| LA STRUCTURE DU COLLEGE A LA RENTREE 2018 | PAGE 12 |
| LES MATIERES ET LES ENSEIGNEMENTS | PAGE 13 |
| LES TRANSPORTS SCOLAIRES | PAGE 14 |
| SUIVRE LA SCOLARITE DE SON ENFANT | PAGE 15 |
| LA VIE AU COLLEGE | PAGES 16-18 |
| LES HORAIRES | PAGE 14 |
| LES MOUVEMENTS DES ELEVES | PAGE 14 |
| LES ABSENCES ET LES RETARDS | PAGE 17 |
| LE CARNET DE LIAISON | PAGE 18 |
| LA RESTAURATION SCOLAIRE | PAGE 19 |
| L'INFIRMERIE | PAGE 19 |
| LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS : PAI - PPS – PAP | PAGE 20 |
| LES AIDES : LA BOURSE ET LES FONDS SOCIAUX | PAGE 21 |
| 5 REGLES POUR VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE | PAGES 24-27 |
| DE NOUVELLES RESPONSABILITES : les délégués élèves/ délégués des parents | PAGE 28 |
| LES ASSOCIATIONS : Le FSE et l'UNSS | PAGE 29 |
| LE COLLEGE QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS ? | PAGE 30 |

PLAN DU COLLÈGE



LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

IL FAUDRA IMPERATIVEMENT AVOIR UNE ADRESSE MAIL EN FONCTIONNEMENT POUR UTILISER LES DIFFERENTS SERVICES :

- TELEPAIEMENT DE LA CANTINE
- CONNECTION A METICE ET PRONOTE (VOIR ANNEXES)
- DOSSIER DE BOURSE EN LIGNE COLLEGE ET LYCEE
- INSCRIPTION EN LYCEE

- LE CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITE.

- LE BULLETIN DU 3EME TRIMESTRE AVEC AVIS DE PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE POUR LES CLASSES DE 5°, 4°, 3°.

- LA PHOTOCOPIE INTEGRALE DU LIVRET DE FAMILLE.

- LES PHOTOCOPIES DE TOUTES LES PAGES DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE.

- L'ORIGINAL DU JUSTIFICATIF D'ADRESSE : FACTURE D'EAU OU D'ELECTRICITE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT.

- EN CAS DE DIVORCE OU DE SEPARATION LA COPIE DU JUGEMENT STIPULANT LE REGIME DE GARDE POUR L'ENFANT.

- 4 PHOTOS D'IDENTITE RECENTES.

- 10 EUROS DE COTISATION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF (FACULTATIF).

LES PERSONNELS

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

LE PRINCIPAL :

- Le principal dirige le collège, il est responsable de tout ce qui s'y passe.
- Les personnels sont placés sous son autorité.
- Il préside le conseil d'administration.
- Il est responsable de l'action éducative au sein du collège.
- Il assure les relations avec les différents partenaires extérieurs de l'établissement.

LA PRINCIPALE-ADJOINTE : MME TIMOL-GUILLOUX

- La principale adjointe aide le principal dans toutes ses tâches.
- Elle fait les emplois du temps des élèves et des professeurs.
- Elle suit les résultats des élèves et leur orientation.

LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION : MME KIM-FOO

- Elle s'occupe de la gestion administrative du collège (courrier, archivage...)
- Elle accueille les personnels et les usagers (parents...) qui souhaitent un rendez-vous avec le principal ou son adjointe.
- Elle assure le suivi des relations administratives avec le Rectorat, le Conseil départemental, les partenaires extérieurs.

L'ÉQUIPE DE GESTION

LE GESTIONNAIRE : M. PETIT

Il assure la gestion matérielle et budgétaire du collège et veille au bon fonctionnement de l'établissement pour permettre aux élèves et aux personnels enseignants d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

- Il prépare le budget du collège et en assure le suivi.
- Il gère les dépenses.
- Il organise le travail des agents et du service de restauration.

LE SECRÉTAIRE DE GESTION :

- Il s'occupe des dossiers de bourse et de la restauration scolaire
- Il établit les factures trimestrielles de restauration.
- C'est dans son bureau que l'on paie la cantine et les éventuels remboursements suite à des dégradations ou perte de matériel (manuels scolaires).
- Il effectue les achats et passe les commandes.

L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE)

M. BIGOT : 6ème – 4ème // MME MILADI : 5ème - 3ème

- Ils sont les responsables de la vie scolaire.
- Ils organisent le service des surveillants pour assurer la prise en charge des élèves et leur sécurité.
- Ils assurent le suivi de la scolarité des élèves, collectivement et individuellement, notamment au niveau des absences, des résultats scolaires, du comportement et participent aux conseils de classe, en lien avec les enseignants et les parents.
- Ils font en sorte de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie et de travail à l'intérieur du collège.
- En lien avec les autres personnels, ils veillent à l'application du règlement intérieur et au respect des règles de vie en communauté.
- Ils participent à la mise en place et au suivi d'actions éducatives de prévention et de citoyenneté, ils coordonnent les activités du Foyer Socio-éducatif (FSE).
- **LES CPE SONT PRÉSENTS TOUS LES JOURS ET DISPONIBLES POUR TOUS LES ÉLÈVES.**

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ : MME GAVOUROU

- Le secrétariat de scolarité gère les dossiers scolaires des élèves, s'occupe des inscriptions et des radiations et fait le lien avec les autres établissements pour les transferts des dossiers.
- Elle s'occupe de l'envoi des courriers aux familles, elle peut éditer des duplicatas de documents si besoin (bulletins scolaires, attestation de sécurité routière, certificat de scolarité..)
- C'est ici que l'on signale les changements de domicile et de coordonnées téléphoniques en présentant un justificatif.
- Le secrétariat de scolarité gère les inscriptions au Foyer socio-éducatif.

LES SURVEILLANTS ET LE BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

- Tous les jours, il y a au moins 5 à 6 surveillants pour s'occuper des élèves. Les assistants d'éducation surveillent les élèves dans la cour, au portail, en permanence, au réfectoire...
- Leur bureau s'appelle la VIE SCOLAIRE.
- Ils assurent le suivi des absences et des retards sous la responsabilité des CPE.
- Ils renseignent les élèves et les parents sur toutes les questions liées à la vie dans le collège.
- Quand on se pose des questions ou si on veut vérifier une information sur les salles de cours, l'emploi du temps, les absences des professeurs... on va se renseigner à la vie scolaire.
- Il y aura toujours quelqu'un pour répondre aux questions.
- Ils participent à des actions éducatives notamment l'aide aux devoirs qui sera mise en place dès le mois de septembre. Ils animent les clubs du foyer socio-éducatif FSE tous les midis.
- **Au réfectoire, ils font en sorte que la file d'attente se passe dans de bonnes conditions et que le repas se fasse dans le calme et le respect de tous.**

L'ÉQUIPE SANTÉ- SOCIALE

L'ASSISTANTE SOCIALE : MME HAYET

- Elle est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux familles pour favoriser la réussite individuelle et sociale des élèves.
- Elle reçoit les élèves et les parents qui rencontrent des problèmes.
- En cas de difficultés financières les familles peuvent faire une demande d'aide.
- Elle participe à l'élaboration d'actions de prévention au sein du collège.
- Elle reçoit les parents sur rendez-vous, soit pris directement avec elle par téléphone, soit en passant par la vie scolaire ou les CPE qui lui transmettront le message.

L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE : MME MERCIER

- Elle est à l'écoute des élèves, apporte des conseils en matière de santé et d'hygiène de vie.
- Elle prodigue des soins en cas de besoin.
- Elle participe à la scolarisation des élèves présentant des troubles de santé et/ou porteur d'un handicap...
- Elle participe à l'élaboration d'actions de prévention.
- Elle partage son temps de travail entre le collège et les écoles du secteur.

LA PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Spécialiste de l'orientation, elle est là pour conseiller les élèves dans leur choix et leur projet d'études.
- Les parents peuvent la rencontrer si le besoin s'en ressent pour les élèves qui ont des difficultés dans les apprentissages scolaires.
- Elle effectue des bilans à la demande des personnels enseignants et éducatifs.
- Un cahier de rendez-vous est disponible à la Vie scolaire.

LES ASSISTANTS DE VIE SCOLAIRE : AVSCO OU AVSI

- Ils s'occupent soit individuellement soit collectivement d'élèves à besoins particuliers reconnus par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Un AVS suit un élève durant son emploi du temps en classe normale et l'aide à comprendre et à suivre l'enseignement dispensé par le professeur.

LES PROFESSEURS

LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE : MME LEGER

- Elle anime et gère le Centre de Documentation et d'Information (CDI). Elle propose des lectures, met à disposition des élèves des revues et leur apprend à faire des recherches documentaires.
- Le C.D.I. est un lieu où l'on peut aller lorsque l'on n'a pas cours, on peut y lire mais aussi faire son travail ou aller sur les ordinateurs disponibles.
- La documentaliste organise des séances pour chaque classe afin d'initier les élèves à la recherche documentaire.
- La documentaliste participe et propose divers projets pédagogiques et culturels en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives.

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

- Parmi tous les professeurs, le professeur principal est le référent d'une classe et la suit plus particulièrement durant toute une année scolaire.
- Les élèves peuvent s'adresser à lui s'ils ont des questions, des conseils à demander, s'ils rencontrent des problèmes en classe avec d'autres élèves.
- Le professeur principal accueille sa classe le jour de la rentrée et donne toutes les informations nécessaires sur le collège et l'année scolaire.
- Les parents peuvent dès la rentrée demander à le rencontrer pour évoquer des problèmes particuliers (dyslexie, suivi orthophonique..).
- Il travaille en étroite collaboration avec le CPE pour le suivi des élèves.
- Il fait le lien avec les autres professeurs de la classe.

LES AGENTS

Ces personnels sont mis en place par le Conseil Départemental

L'AGENT D'ACCUEIL : M. COURTOIS

En entrant au collège, c'est la première personne à qui l'on s'adresse. C'est lui qui ouvre le collège le matin et le ferme le soir, il répond au téléphone et transmet les communications et les messages.

- A l'accueil il vous indique votre chemin.
- Il vous aide à trouver la personne la mieux placée pour répondre à vos questions.

LES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- Ils entretiennent le collège pour qu'il soit un lieu de vie et de travail agréable.
- Ils s'occupent de la restauration scolaire et servent les repas à la cantine.
- Ils s'occupent des espaces verts et de la maintenance des locaux.

LA STRUCTURE DU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2018

Nombre d'élèves attendus pour 2018 : 700

25 classes :

- 7 classes de 6ème
- 6 classes de 5ème
- 6 classes de 4ème
- 6 classes de 3ème.

28 élèves maximum par classe.

Les classes sont hétérogènes, c'est à dire qu'il n'y a pas de classe de niveau.

Un dispositif ULIS TFC : trouble des fonctions cognitives, regroupe des élèves reconnus par la MDPH pour ces troubles. La scolarisation se fait en inclusion en classe normale avec des heures de regroupement dans le dispositif qui comprend un enseignant spécialisé et une assistante de vie scolaire.

Les langues étrangères :

En 6ème :

- Une langue vivante LV1 pour tous : **ANGLAIS**
- Une deuxième langue vivante en bilingue sur sélection : **ALLEMAND**
 - les élèves s'engagent à continuer l'Allemand en 5°.
 - 3 heures d'enseignement en plus. 25 places seulement sont disponibles.
 - Les élèves sont répartis sur plusieurs classes et se regroupent au moment de l'Allemand.
 - Les parents devront formuler la demande de bi-langue allemand sur le formulaire remis en classe de CM2 vers le mois de mai.

En 5ème :

- Une deuxième langue vivante LV2 à choisir entre **ESPAGNOL OU ALLEMAND**.
- Les élèves qui ont choisi la bilingue ALLEMAND continue la langue choisie en 5°.

Un enseignement en option à partir de la 5ème jusqu'en 3ème :

- **LE LATIN** : 1 heure par semaine

Les cycles au collège :

Cycle 3 : CM1-CM2-6ème : Consolidation

Cycle 4 : 5ème-4ème-3ème : Approfondissements

- **26 heures d'enseignement obligatoires par semaine.**

3 parcours éducatifs :

Le parcours citoyen : participer à des actions, prendre des initiatives pour former de futur citoyen.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : acquisition d'une culture artistique en découvrant les œuvres, en allant aux musées, au cinéma.

Le parcours avenir : s'informer pour bien préparer son orientation, réfléchir à son projet personnel, découvrir le monde économique et professionnel.

Le parcours santé : l'éducation à la santé et au bien-être, la prévention des conduites à risque...

Les matières et les horaires d'enseignement au collège

| MATIÈRES | 6ème | 5ème | 4ème | 3ème |
|---|------|------|------|------|
| FRANÇAIS | 4H30 | 4H30 | 4H30 | 4H |
| MATHÉMATIQUES | 4H30 | 3H30 | 3H30 | 3H30 |
| HISTOIRE GÉO ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | 3H | 3H | 3H | 3H |
| LANGUE VIVANTE 1 | 4H | 3H | 3H | 3H00 |
| LANGUE VIVANTE 2 | 3h | 2h30 | 2h30 | 2h30 |
| SCIENCES ET VIE DE LA TERRE | 1H30 | 1H30 | 1H30 | 1H30 |
| SCIENCES PHYSIQUES | 1h00 | 1H30 | 1H30 | 1H30 |
| TECHNOLOGIE | 1H30 | 1H30 | 1H30 | 1H30 |
| EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | 4H | 3H | 3H | 3H |
| MUSIQUE | 1H | 1H | 1H | 1H |
| ARTS PLASTIQUES | 1H | 1H | 1H | 1H |
| LATIN | | 1H | 2H | 2H |

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les bus scolaires arrivent le matin entre 7H00 et 7H20.
En fin de journée, il y a un premier ramassage à 15h10 puis à 16h20.
Les bus doivent attendre 10 mn avant de démarrer.

INSCRIPTION :

Lors de l'inscription au collège, il est remis aux familles le formulaire d'inscription tamponné par le collège.
L'inscription se fait ensuite soit au bureau de la SEMITTEL en ville, soit par courrier et ou par internet.
Sur la carte du bus figurera le numéro du bus que l'enfant doit prendre à l'aller et au retour.

CONSEILS AUX PARENTS :

- **Veillez à accompagner votre enfant à l'arrêt de bus les premières fois pour qu'il se familiarise avec les horaires qui vous seront communiqués par le transporteur.**
- Attention : l'horaire n'est pas toujours fiable, mieux vaut arriver 5-10 mn avant.
- il se peut qu'à l'aller et au retour votre enfant doive prendre un bus différent : bien regarder avec lui les indications sur la carte.

PRISE EN CHARGE AU COLLÈGE :

A l'arrivée et au départ des bus, un surveillant veille à ce que tout se passe bien sur le parking des bus et devant le collège.

Les élèves peuvent s'adresser à lui en cas de problèmes.

Il peut arriver que certains bus arrivent en retard soit le matin soit le soir. Un surveillant est toujours là et il s'assure qu'aucun n'élève ne rate son bus pour rentrer. Lorsque cela arrive, le surveillant vous contacte et vous demande de passer au collège récupérer votre enfant.

- **Il appartient aux familles de faire remonter auprès de la SEMITTEL les éventuels problèmes rencontrés (retards, incivilités, comportement inadéquate du chauffeur ou des élèves...).**

Formation CIVIS/ SEMITTEL :

Une formation à destination des élèves de 6ème est organisée tous les ans par la SEMITTEL et la CIVIS en début d'année pour sensibiliser les jeunes à la sécurité dans les transports en commun.

Ils apprendront à devenir de bons usagers : règles de civilité, consignes de sécurité à l'intérieur du bus et sur la voie publique notamment aux arrêts lors de la montée et de la descente, sur les parkings.

Cette formation dure 2 heures et aura lieu dans le collège.

SUIVRE LA SCOLARITE DE SON ENFANT

L'année scolaire est divisée en 3 trimestres :

T1 : Aout à Octobre

T2 : Novembre-Mars

T3 : Avril-Juin (fin des cours début juillet, les conseils de classe ont lieu mi-juin)

A la fin de chaque trimestre les conseils de classe ont lieu pour évaluer la scolarité de chaque élève.

Les professeurs, les personnels de direction et les CPE y assistent.

Une appréciation générale est mise sur le bulletin scolaire.

Des récompenses ou des avertissements peuvent aussi accompagner les appréciations :

Les récompenses :

- Les félicitations
- Les compliments
- Les encouragements

Les avertissements :

- De conduite
- De travail
- Le Blâme.

Les réunions parents – professeurs :

Les réunions ont lieu généralement le soir à partir de 16h30.

- En début d'année, une première réunion est fixée pour que les parents puissent rencontrer les professeurs.
- Après chaque trimestre, une réunion est organisée pour la remise des bulletins.

METICE et PRONOTE

METICE vous permet d'avoir accès à différentes applications dont PRONOTE qui regroupe les résultats scolaires des élèves, l'emploi du temps, les devoirs, les absences de l'élève, les absences des professeurs... Une messagerie permet au collège de mettre en ligne des informations auxquelles vous avez accès par PRONOTE.

Pour activer ces services, des identifiants seront donnés aux parents. Il faudra impérativement donner une adresse mail valide lors de l'inscription car ces informations vous seront envoyées par mail.

En annexe vous trouverez la procédure à suivre pour la connexion à Metice et l'utilisation de PRONOTE.

LA VIE AU COLLÈGE

1. LES HORAIRES

LE MATIN

- 7H10 : ouverture du portail
- **7h25-7h30 : mise en rang**
- 7h30-8h25 : cours M1
- 8h30-9h25 : cours M2
- 9h25 à 9h40 : **récréation**
- **9h40-9h45 : mise en rang**
- 9h45-10h40 : cours M3
- 10h45-11H40 : cours M4

L'APRÈS-MIDI

- 13H00 : ouverture du portail
- **13h10-13H15 : mise en rang**
- 13h15-14h10 : cours S1
- 14h15-15h10 : cours S2
- 15H10-15h20 : **récréation**
- **15h20-15h25 : mise en rang**
- 15h25-16h20 : cours S3

- **LA MISE EN RANG DANS LA COUR :** à la 1^{ère} sonnerie les élèves se rangent sur le rang portant le numéro de leur salle au sol et attendent dans le calme et en rang leur professeur.
- Chaque 2^{ème} sonnerie marque le début du cours.
- **PAUSE REPAS :** 11h40 à 13h10
- **ACTIVITÉS DES CLUBS DU FSE :** de 12h15 à 13h10.

2. LES MOUVEMENTS DES ÉLÈVES

- Les élèves qui n'ont pas cours se rendent en salle de permanence ou au CDI.
- Pour la salle de permanence : ils se rangent devant la salle et attendent que le surveillant les fasse entrer.
- En dehors des heures de mise en rang, les élèves se déplacent librement pour se rendre en cours.
- Les élèves doivent respecter les règles de sécurité, telles que :
 - Ne pas courir ou stationner inutilement dans les étages.
 - Ne pas chahuter dans les escaliers.
 - Attendre patiemment au portail, sans se pousser, que le surveillant ait contrôlé les carnets de liaison pour sortir du collège.
 - Pendant la demi-pension, les élèves doivent adopter un comportement calme. Les grilles d'accès aux étages sont fermées. Les élèves doivent rester dans la cour.

LES CARTABLES :

- Les 6èmes et les 5èmes pourront déposer leurs sacs en salle de permanence durant la pause du midi.
- Quelques casiers sont disponibles pour les élèves handicapés momentanément ou pas et/ou porteurs de matériel.

SORTIR DU COLLÈGE :

Aucun élève ne quitte le collège sans vérification de son emploi du temps et des autorisations figurant sur le carnet de correspondance.

Dans le carnet de liaison, les parents devront signer les autorisations de sortie valables durant toute l'année scolaire.

3. LES ABSENCES ET LES RETARDS

- Les parents préviennent la Vie Scolaire de l'absence par téléphone dès le matin : 0262.31.29.56
- Les parents doivent remplir le coupon d'absence du carnet de liaison lorsque l'élève revient au collège. Les élèves le font valider à la Vie Scolaire avant de rentrer en cours.
- L'élève présente son carnet au professeur en rentrant en cours.

- La Vie Scolaire appelle ou envoie un SMS à tous les parents des élèves absents dès la 1^{ère} heure de cours du matin et de l'après-midi chaque jour.
- En cas d'absences répétées ou non justifiées les parents sont convoqués par le CPE.
- En cas d'absences ou retards non régularisés les élèves pourront être mis en retenue.

Les billets de retard :

Le billet de retard est rempli par les surveillants si les parents n'ont pu le faire le matin. Il vous est demandé de le signer lorsque vous en prenez connaissance.

Tout retard supérieur à 15 mn sera considéré comme une absence, l'élève sera dirigé en permanence.

Au bout de 3 retards une retenue sera notifiée. Les retards entre les cours seront sanctionnés aussitôt si l'élève n'a aucun motif valable (laissé à l'appréciation des adultes).

ABSENCES NON PRÉVISIBLES DES PROFESSEURS :

Le matin le nom des professeurs absents est affiché par les surveillants sur le panneau d'affichage près de la salle de permanence.

Les élèves qui n'ont pas cours vont alors au CDI ou en permanence. Selon les disponibilités des enseignants, les cours peuvent être modifiés. Les parents sont alors informés par SMS du changement d'emploi du temps de leur enfant et de l'horaire modifié de sortie. Les parents doivent alors appeler la vie scolaire pour donner leur autorisation de sortie exceptionnelle. **Sans appel des parents les élèves ne sortent pas.**

4. LE CARNET DE LIAISON

- C'est l'outil qui nous permet d'être en communication avec les parents et de passer toutes les informations importantes.
- Un carnet neuf est remis à chaque élève à la rentrée. S'il est perdu ou dégradé, les parents doivent en racheter un autre auprès du secrétariat de gestion. L'élève doit présenter un mot de ses parents indiquant le motif du rachat, le mot doit être tamponné par le CPE. Il sera facturé 2.40 euros.
- Il est indispensable de lire le carnet avec votre enfant et de le consulter tous les jours.
- Le règlement intérieur devra être impérativement signé en début d'année.
- Le dos du carnet devra être rempli rapidement à la rentrée pour permettre à votre enfant de sortir.
- **N'hésitez pas à appeler le CPE si vous avez besoin de plus de précisions sur les modalités de sortie des élèves.**

5. LA RESTAURATION SCOLAIRE

- La demi-pension est sous la responsabilité du collège.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de cantine le mercredi.
- Un ordre de passage par niveau est organisé et est affiché à l'entrée du collège et près du réfectoire.
- Les élèves en permanence en dernière heure de la matinée sont accueillis dès 11h10.
- Un surveillant s'occupe de la file et un autre de l'intérieur du réfectoire.
- Tout changement de régime doit être sollicité au moins 3 semaines avant la fin du trimestre auprès du secrétariat de gestion.
- Les factures sont données aux élèves en milieu de trimestre.
- Le paiement se fait à la réception de la facture par les élèves ou les parents. Il est préférable d'effectuer le règlement par télépaiement. Les consignes figurent sur la facture.
- Eviter de donner de l'argent en espèces aux élèves.
- Chaque demi-pensionnaire possède une carte magnétique qui lui donne accès au restaurant.
- En cas de perte, les élèves doivent en acheter une nouvelle le plus rapidement possible au secrétariat de gestion. Elle sera facturée 3.40 euros et il faudra fournir une photo.
- En cas de difficulté financière, une demande d'aide peut être faite auprès de l'assistante sociale du collège.
- **ATTENTION : carte souvent oubliée : punitions.**

6. PASSAGES D'ÉLÈVES À L'INFIRMERIE

- L'infirmière reçoit les élèves de préférence pendant la récréation.
- Les élèves doivent d'abord passer à la Vie Scolaire avec leur carnet de liaison lorsqu'ils sortent de cours.
- L'infirmière est à l'écoute des élèves et des parents et apporte conseils en matière de prévention et d'éducation à la santé.
- Au quotidien :
 - Si votre enfant est malade dès le matin, gardez-le à la maison et prévenez la Vie Scolaire.
 - Si votre enfant ne se sent pas bien en cours de journée :
 - Lorsque l'infirmière est présente, elle le recevra, lui donnera éventuellement un traitement ou vous appellera.
 - Si l'infirmière est absente : la Vie scolaire suivra le protocole d'urgence et vous appellera si nécessaire ou renverra l'élève en classe.

Les élèves ne sont pas autorisés à vous contacter directement via leurs téléphones portables.

En cas d'accident et / ou d'impossibilité de joindre les parents, l'enfant sera transféré au centre hospitalier le plus proche si son état de santé le nécessite.

Pensez à nous donner plusieurs numéros de téléphone et à nous informer en cas de changement.

- **LES DISPENSES :**

L'élève doit présenter un certificat médical à la Vie Scolaire et au professeur d'EPS dès le début de la dispense.

A titre exceptionnel, les parents peuvent demander un aménagement d'activités durant l'EPS si l'état de santé le nécessite. L'enfant doit toutefois être présent en cours, le professeur tiendra compte de son état de santé. Des coupons de correspondance avec le professeur d'EPS se trouvent dans le carnet de liaison.

- **LES MÉDICAMENTS :**

Pas de médicaments en possession des élèves.

En cas de nécessité de prise d'un traitement sur le temps scolaire : contacter l'infirmière.

En cas de fermeture de l'infirmerie, la vie scolaire prendra toutes les dispositions nécessaires selon le protocole d'organisation des soins et des urgences de l'établissement.

7. LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

LE PAI

Le projet d'accueil individualisé

Il est mis en place pour tout élève atteint de maladie chronique (diabète , mucoviscidose , épilepsie ...)
d'allergie alimentaire nécessitant des dispositions particulières pour pouvoir aller au collège (aménagements , prise de médicaments ...)

- **S'adresser à l'infirmière**

LE PPS

Projet personnalisé de scolarisation

S'adresse aux élèves nécessitant un aménagement particulier au regard de certaines difficultés liées à la santé et au handicap. Il est élaboré par la MDPH.

- **S'adresser à l'enseignant référent M. LEBRUN : tel 06.93.90.02.14**

LE PAP

Plan d'accompagnement personnalisé

C'est un dispositif d'accompagnement pédagogique pour les élèves ayant des difficultés scolaires durables ayant pour origine un trouble des apprentissages (dyslexie, dyscalculie ...) et pour lequel des aménagements pédagogiques sont nécessaires.

- **S'adresser au professeur principal ou à la Principale-adjointe**

LES AIDES

LA BOURSE DES COLLÈGES

- Il existe 3 échelons en fonction des revenus.
- Il sera demandé à tous les parents de remplir un dossier de demande de bourse afin d'éviter tout litige.
- Les dossiers sont distribués par le professeur principal en début d'année.
- Un récépissé de dépôt de dossier sera remis obligatoirement aux élèves. Sans ce document aucun recours ne sera recevable.
- La bourse est perçue en fin de trimestre.
- Lorsque l'élève est boursier et demi-pensionnaire, les frais de demi-pension sont déduits de la bourse.

LE FONDS SOCIAL COLLÉGIEN

Chaque famille peut solliciter une aide financière pour faire face à une dépense liée à la scolarité de leur enfant et qu'elle est dans l'incapacité de l'assurer. Il n'y a pas besoin d'être boursier.

Pour cela, le collège dispose de subventions attribuées par l'État aux établissements scolaires.

Exemple : aide pour payer les lunettes, une tenue de sport, des vêtements, l'association sportive, la carte de bus...

COMMENT FAIRE ?

Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège qui établira la demande et la passera en commission. Les raisons de votre démarche restent confidentielles, l'assistante sociale établira vos besoins en fonction des justificatifs que vous lui fournirez.

LE FONDS SOCIAL DES CANTINES

Ce fonds permet d'aider les familles qui ont momentanément des difficultés pour payer la cantine. De la même façon, il faut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège.

CINQ RÈGLES POUR VIVRE ENSEMBLE AU COLLÈGE

Ces cinq règles permettront de tirer le meilleur profit des quatre années au collège. Loin d'être contraignantes, elles se veulent simplement formatrices et éducatives.

Le règlement intérieur qui figure dans le carnet de liaison est le garant de la loi et de son application au sein du collège. Chacun doit s'y référer et le respecter. La communauté éducative s'engage à respecter les droits des élèves.

Le règlement intérieur est voté tous les ans par les membres du Conseil d'Administration. Les élèves et les parents participent à son élaboration et à sa révision.

Les élèves et les parents doivent le signer en début d'année.

Chaque élève s'il a connaissance d'un problème et dans un esprit de solidarité se doit de le porter à la connaissance des adultes (parents, CPE, infirmière, professeurs ou tout autre adulte de l'établissement).

1) J'ARRIVE A L'HEURE ET JE ME RANGE A LA PREMIÈRE SONNERIE DE 7H25 ET DE 13H10 ET APRÈS CHAQUE RÉCRÉATION.

- JE METS MON RÉVEIL
- JE NE RATE PAS LE BUS
- SI JE SUIS EN RETARD :

- Je passe à la Vie Scolaire faire signer un billet de retard et je le présente au professeur en rentrant en classe
- Plus de 15 mn : je vais à la Vie Scolaire faire un billet **mais je suis envoyé en salle de permanence. Les parents sont avertis.**
- Au bout de 3 retards j'ai une heure de retenue.
- Un retard entre les cours sans raison valable : j'ai une heure de retenue.

2) JE SUIS PRÉSENT À TOUS LES COURS

- Chaque absence d'un élève doit être justifiée avant de rentrer en cours au bureau de la Vie Scolaire.
- En cas d'absence abusive : Convocation des parents.
- Je ne justifie pas mes absences dès mon retour : je suis mis en retenue.

3) J'AI UNE ATTITUDE ET UN LANGAGE CORRECTS ET RESPECTUEUX ENVERS TOUT LE MONDE

- **Je respecte les autres dans mes paroles, dans mes gestes mais aussi sur les réseaux sociaux.**
- Je n'ai pas le droit d'insulter ni de frapper.
- Je respecte les affaires de mes camarades et le matériel du collège.
- Je ne perturbe pas le bon déroulement des cours.
- J'enlève ma casquette et je jette mon chewing-gum dans une poubelle avant d'entrer en cours, à la demi-pension, au CDI, en permanence ou dans un bureau.
- Je n'utilise pas mon téléphone portable au collège. Il est dans mon sac éteint.
- Si je dois appeler mes parents je vais à la vie scolaire.
- Pas de bisous d'amoureux ou de positions indécentes.

4) J'AI UNE TENUE VESTIMENTAIRE DÉCENTE

SONT INTERDITS:

- Les shorts, les robes et les jupes trop courtes : taille correcte mi-cuisse.
- Les hauts sans bretelle (bustiers)
- Les dos nus
- Les ventres à l'air
- Les décolletés laissant apparaître la poitrine.
- Les chaussures à LED
- Les talons hauts
- Le maquillage trop prononcé.
- Pas de motifs évoquant : des drogues, des postures, gestes indécents ou insultes sur les vêtements.

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

5) J'APPORTE MON MATÉRIEL ET JE FAIS MON TRAVAIL SCOLAIRE

Tous les jours j'emmène :

- Mon carnet de liaison
- Ma trousse et le matériel nécessaire.
- Mon agenda
- Mes livres
- Mes cahiers

Tous les jours :

- Je fais mes devoirs.
- J'apprends mes leçons.
- Je fais signer les mots.
- Je donne mon carnet à tout adulte qui me le demande.

Si je ne respecte pas ces consignes j'ai une punition :

- travail supplémentaire,
- mot dans le carnet,
- convocation des parents,
- retenue le mercredi après-midi ou en fin de journée.

DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Les élèves ont une part de responsabilité dans ce qui se passe au collège.
Ils ont la possibilité de se faire entendre par l'intermédiaire des **délégués élèves**.

- **Délégué** : élève élu par sa classe pour représenter l'ensemble de ses camarades.
- **Élire les délégués, c'est un acte citoyen.**

L'élection des délégués est importante : il s'agit de choisir ceux qui sont les plus capables d'intervenir au nom de toute la classe.

Les délégués (2 par classe) sont les porte-paroles des élèves vis-à-vis de l'administration, du professeur principal, des CPE, notamment au moment des conseils de classe auxquels ils participent. Les adultes leur confient souvent des missions.

Les élections ont lieu en septembre et sont précédées d'une campagne et d'un affichage des professions de foi des candidats.

Les délégués ont une formation assurée par les CPE tout au long de l'année. Ils s'investissent dans des actions de citoyenneté et d'entraide au sein du collège comme à l'extérieur.

LE CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE CVC :

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et les adultes de la communauté éducative. Il est de ce fait un lieu d'expression et de proposition pour les élèves. Il s'inscrit dans le parcours citoyen des collégiens. Il s'agit d'une instance consultative

Composition :

8 élèves choisis ou désignés parmi les délégués, 1 issu du dispositif ULIS. 8 adultes : membres de la communauté éducative, un parent membre Conseil d'Administration.

Réunion du CVC :

Le CVC se réunira 2 à 3 fois dans l'année. Les thématiques abordées seront définies lors de l'installation du CVC. Des réunions préparatoires pour les membres élèves seront organisées avant chaque convocation du CVC.

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

Les activités du FSE ont lieu entre 12h15 et 13h05 tous les jours sauf le mercredi.

Exemple de clubs : Échec-chorale-scrabble-jeux de société-danse africaine, Molki, ciné-club, journal du collège, création de bijoux, English activities, karaoké, dessin, origami/marque-page...

Environ 6 ateliers sont proposés tous les jours.

Pour s'inscrire :

La cotisation est de 10 euros.

Les activités de cette nouvelle année seront mises en place début septembre au plus tard, un tableau des clubs sera distribué aux élèves par la Vie Scolaire.

Les cotisations servent à acheter du matériel, financer des événements tel que le carnaval...

Les parents peuvent s'y investir et proposer une activité.

Une carte sera remise aux adhérents par le secrétariat de la scolarité, elle permettra de passer prioritairement à la cantine.

L'ASSOCIATION SPORTIVE UNSS

Les activités peuvent se dérouler durant la pause déjeuner de 12h15 à 13h00 pour le Futsal par exemple ou le mercredi après-midi à partir de 12h30 jusqu'à, selon l'activité, 14h, 15h ou 15h30.

Le mercredi, de 11h40 à 12h30, les élèves sont pris en charge par un surveillant à l'intérieur du collège en attendant le début de l'activité. Prévoir un repas ou de l'argent pour acheter un sandwich au snack situé près du collège.

La cotisation est de 20 euros pour l'année. Les élèves sont licenciés.

Les élèves s'inscrivent avec les professeurs d'EPS.

Une nouvelle liste sera proposée à la rentrée lors de l'Assemblée générale de l'AS à laquelle les parents et les élèves sont conviés.

Les sports proposés en 2017-2018 :

- Futsal
- Escalade
- Basket
- Badminton
- Arts du cirque
- Athlétisme
- handball

LE COLLÈGE, QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENFANTS ?

Finis le cadre sécurisant de l'école primaire ! Votre enfant doit maintenant faire preuve de davantage d'autonomie et d'organisation.

Un rythme de vie plus fatigant :

Le rythme général est fatigant : au collège, les journées sont plus longues qu'au primaire, l'établissement est plus loin de la maison et le temps de trajet nécessite des levers plus matinaux. Les enfants doivent se coucher tôt et prendre un bon petit-déjeuner le matin et/ou un goûter dans le sac.

De plus, votre enfant peut avoir des devoirs sur table toutes les semaines et il doit tenir le rythme qui peut demander parfois plus d'une heure de travail personnel par jour.

Une autre organisation :

En 6ème, la manière de travailler change : plusieurs matières, plusieurs professeurs, autant de personnalités différentes auxquelles il faudra s'adapter.

Votre enfant doit développer sa capacité d'adaptation :

-Chaque professeur a sa méthode de travail.

-L'enfant doit aussi apprendre à vivre avec un emploi du temps qui a des « trous » = temps libre.

-Au collège, il y a systématiquement des devoirs à faire. Or, les élèves n'ont pas toujours le réflexe de noter dans leur cahier de textes les consignes orales. Lorsque l'on a histoire-géo, par exemple, on doit relire son cours la veille. En début d'année, les professeurs le rappellent. Ensuite, cela doit devenir une habitude même si le professeur ne le dit pas.

-Les cours n'ont plus toujours lieu dans la même salle.

Une nouvelle charge de travail :

Le volume de devoirs à la maison est important, mais, surtout, se gère de manière différente : cela peut être plus étalé sur une semaine, mais demander aussi plus d'effort.

A côté de l'apprentissage des leçons, dans toutes les disciplines, qu'il s'agisse du « par cœur » – pour des listes de verbes par exemple – ou de relecture, on donne aux élèves des exercices pour s'entraîner d'un cours à l'autre.

Enfin, d'autres devoirs, du type « exposés écrits », demandent plus d'approfondissement et des recherches personnelles.

Enjeu : anticiper, et donc savoir gérer son planning de travail personnel.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, on prend le temps de guider les élèves. Passé cette phase d'adaptation, on entre dans le rythme de la sixième.

COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA VIE DU COLLÈGE ?

Le conseil de classe :

Le conseil de classe, instance qui analyse les résultats scolaires des élèves, a lieu **trois fois dans l'année**, à l'issue de chaque trimestre.

Y sont présents les enseignants, le principal ou son adjointe, le CPE, les représentants des parents d'élèves et les délégués des élèves.

On y discute de chaque élève, de sa progression, de son travail et au troisième trimestre, c'est l'instance qui décide du passage en classe supérieure.

Les parents qui souhaitent que des sujets soient abordés lors du conseil de classe doivent passer par les délégués des parents d'élèves qui transmettront leurs demandes.

Le conseil d'administration :

Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision d'un lycée ou d'un collège.

Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an.

Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé.

Au cours du mois de septembre, les personnels, les élèves et les parents devront élire leurs représentants au Conseil d'administration. En tant que parents vous pouvez constituer une liste.

Composition :

- des représentants de l'administration de l'établissement,
- des représentants élus des personnels de l'établissement,
- 7 représentants élus des parents d'élèves,
- 3 représentants élus des élèves,
- 2 représentants du département,
- 2 représentants de la commune

Nul ne peut être membre du CA s'il a été privé par jugement de tout ou partie de ses droits civils, civiques ou familiaux.

Décisions soumises à son vote

Le CA adopte, sur le rapport du chef d'établissement :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement (mise en œuvre du projet d'établissement, des objectifs à atteindre et des résultats obtenus).

Accompagner une sortie :

Participer à une sortie au théâtre, au musée, ou à une activité sportive est un bon moyen de découvrir la classe et les camarades de son enfant, de faire plus ample connaissance avec un enseignant et de partager un moment un peu exceptionnel.

LE CAFE DES PARENTS :

Il vous sera proposé des thèmes de discussion souvent en lien avec ce que les enfants ont reçu comme informations au collège afin de pouvoir poursuivre ou engager avec eux la conversation sur ces questions.

Les thèmes peuvent être : l'utilisation de Pronote, l'adolescence, les réseaux sociaux...

Une invitation sera transmise aux parents fixant la date et l'heure de la réunion à venir par le biais des carnets de correspondance.

Une première réunion aura lieu en début d'année pour prévoir un calendrier de rencontres et de thèmes. Nous espérons vous y voir nombreux !



BONNE RENTREE AU COLLEGE